

## **LE CONTRAT CLIENT DU PRATICIEN**

**Mise à jour du 4/12/2022**

Ce contrat vous sera transmis par email dans votre espace personnel ou sur papier.  
Il est disponible sur le site internet <https://www.corinnelaverdure-netc.com/>

### **ARTICLE 1 PRESENTATION DES PARTIES**

Le présent contrat de prestations de services (ci-après le « contrat ») régit les relations contractuelles entre :

-le client (ci-après le « client »),

-le prestataires : CORINNE LAVERDURE, exerçant en EURL

Le numéro d'immatriculation du prestataire (SIREN) est le : 881 312 425 RCS VANNES

L'adresse du prestataire est : 34 B Route An Aodeu 56450 ST ARMEL.

Les parties sont dénommées individuellement une « partie » ou collectivement les « parties ».

### **ARTICLE 2 DECLARATIONS PREALABLES DES PARTIES**

Le client déclare et garantie au Prestataire :

- être âgé d'au moins 18 ans et être doté de la capacité juridique à conclure le présent Contrat, ou être accompagné par son représentant légal
- ne pas être enceinte et/ou affecté, à sa connaissance, de maladies (congénitales ou acquises) ou, si tel est le cas, être suivi par un médecin titulaire d'un diplôme d'état reconnu et inscrit à un tableau de l'ordre des médecins en France.

Le client consommateur reconnaît avoir pris connaissance, avant de s'engager, du contenu du présent contrat, lequel reprend les informations pré-contractuelles obligatoires prévues aux articles L111-1, L111-2 du Code de la consommation.

Le client déclare être parfaitement informé de la nature des prestations, objet du contrat, et reconnaît que le Prestataire a été à son entière disposition pour l'informer de tout ce qui était déterminant selon les besoins exprimés par le Client.

### **ARTICLE 3 NATURE DU CONTRAT ET DESCRIPTIF DES PRESTATIONS**

Le présent Contrat constitue un contrat de prestations de services, relevant du Code de la consommation à l'égard des clients consommateurs.

Les activités réalisées par le Prestataire sont les suivantes :

Conseillère en hygiène de vie et naturopathie

Alimentation santé : Nutrition et micro-nutrition

Gemmothérapie, Aromathérapie, Phytologie

Energétique traditionnelle chinoise dont stimulation des points d'acupuncture par moxibution (chaleur/armoise), laser/lumière pulsée, electro/magneto stimulation

Massage de bien-être : Tuina, Balinais, Thaï

Le Prestataire est titulaire des certificats professionnels suivants :

Praticienne de santé Naturopathe (diplôme du CENATHO)

Praticienne en énergétique traditionnelle chinoise (diplôme de l'Institut d'Energétique Traditionnelle Chinoise de Paris, IEATC)

Certificats de formation en massage Tuina ( the Miki School Paris), en massage Balinais,

et en massage Thaï (école Témana Paris)

Ces activités relèvent des médecines dites « non conventionnelles » pour soulager certains maux du quotidien ou pour renforcer, à titre préventif, l'hygiène de vie, la qualité de vie, la vitalité et donc le bien-être global.

Le Client est informé et accepte que les prestations réalisées ne tendent à l'établissement d'aucun diagnostic ni traitement de maladies.

Il s'agit de pratiques complémentaires pouvant intervenir en plus de soins conventionnels, pour contribuer au bien-être.

Les prestations de services réalisées ne remplacent en aucun cas un diagnostic et/ou traitement médical et ne dispense aucunement de consulter un médecin, ce dernier étant le seul habilité à établir un diagnostic médical ainsi qu'un traitement médical adapté si nécessaire.

#### **ARTICLE 4 CONTRATS A DISTANCE OU A DOMICILE**

Le présent article s'applique dans les cas où le présent Contrat est conclu, non pas directement dans les locaux du Prestataire le jour de réalisation des Prestations mais, à distance (par mail ou encore à partir du site internet du Prestataire ou par le biais d'un site de réservation en ligne) ou encore au domicile du Client au sens de l'article L. 221-1 du Code de la consommation.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance, avant de s'engager, du contenu du présent Contrat, lequel prévoit les informations pré-contractuelles obligatoires prévues à l'article L221-5 du Code de la consommation.

Le Prestataire fournit par ailleurs au Client, sur support durable, dans un délai raisonnable, après la conclusion du Contrat et au plus tard avant le début de l'exécution des Prestations de services, la confirmation du Contrat conclu.

Le Client accepte également de recevoir un exemplaire du présent Contrat de manière électronique.

#### **Droit de rétractation**

Le Prestataire rappelle également au Client qu'il dispose en principe, lorsque le présent Contrat est conclu à distance ou hors établissement, et sauf exception visée au 4.3, d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires, sans qu'il ait à justifier de motif, ni à payer de frais ou pénalités.

Le délai court à compter du lendemain de la signature du Contrat par le Client.

S'il souhaite se rétracter après avoir signé le présent Contrat, le Client peut utiliser le modèle de rétractation ci-dessous, mais ce modèle n'est pas obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le Client notifie au Prestataire son intention de se rétracter avant l'expiration du délai à l'adresse électronique de contact suivante :

[contact@corinnelaverdure-netc.com](mailto:contact@corinnelaverdure-netc.com)

#### **Modèle de formulaire de rétractation**

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de prestation de service \_\_\_\_\_ que j'ai signé le \_\_\_\_\_

Nom du Client \_\_\_\_\_  
Adresse du Client \_\_\_\_\_  
Email \_\_\_\_\_ (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)  
Date \_\_\_\_\_  
Signature \_\_\_\_\_

Le Prestataire accusera réception de la demande de rétractation du Client.  
En cas d'exercice du droit de rétractation, le Prestataire procédera au remboursement des sommes versées, dans un délai de 14 jours calendaires suivant la notification de la demande de remboursement et via le même moyen de paiement que celui utilisé lors du paiement.

Pour les Prestations réalisées au domicile du Client ou au cabinet :

Le Client donne son accord pour l'exécution immédiate des prestations après signature du présent contrat et donc sans application du délai de rétractation.

## **ARTICLE 5 CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS**

La ou les dates de réalisation des Prestations seront fixées conjointement entre le Prestataire et le Client.

Le Client s'engage à collaborer de manière active avec le Prestataire et à lui fournir les informations nécessaires à la bonne réalisation des Prestations, en particulier toute information utile sur sa situation personnelle (maladie, grossesse, fragilités particulières, handicap).

De son côté, le Prestataire s'engage à apporter toute la diligence et tout le soin nécessaires à la bonne exécution des Prestations et à tenir informé le Client des difficultés pouvant survenir lors du déroulement des Prestations. Le Prestataire est tenu à une obligation de moyen en matière de conseil et d'information.

## **ARTICLE 6 ANNULATION**

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler, suspendre ou interrompre des Prestations de services s'il constate après signature du contrat, que les dites Prestations sont manifestement incompatibles et/ou inadaptées à la situation personnelle du Client (maladie, grossesse, fragilités particulières, handicap ou toute autre situation nécessitant l'exclusion du champ d'application de la Prestations).

Dans ce cas, le Prestataire s'engage à rembourser le Client des sommes versées par avance au prorata des Prestations déjà réalisées.

## **ARTICLE 7 PRIX ET REGLEMENT**

Le prix des Prestations sont fixés par le Prestataire. Ces prix peuvent varier selon le type et la durée des Prestations réalisées.

Les prix applicables au Client au jour de la conclusion du Contrat sont ceux en vigueur affichés sur le site internet de réservation du Prestataire et dans ses locaux.

Les prix sont des prix de principe exprimés hors taxes et frais.

Le Client est informé que les prix des Prestations ne sont aucunement remboursés par la

sécurité sociale.

Les Prestations font l'objet, dès qu'elles ont été rendues et avant paiement du prix, de la délivrance d'une facture. Cela est obligatoire lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égal à 25€ TTC

Pour les prestations de service dont le prix est inférieur à 25€ttc , la délivrance d'une note/facture est facultative , mais celle-ci sera remise au client s'il la demande.

La facture mentionnera les informations suivantes :

la date, le nom et l'adresse du Prestataire, le nom du Client (sauf opposition), la date et le lieu d'exécution de Prestations, le décompte détaillé en quantité et prix de chaque prestation, la somme totale à payer ht et ttc.

## **ARTICLE 8 DUREE**

Le présent Contrat entre en vigueur à compter de sa signature pour une durée correspondant à la durée des Prestations. Selon le cas, il peut prendre la forme soit d'un contrat à exécution immédiate (réalisation d'un seul rendez-vous) ou à exécution successive.

## **ARTICLE 9 CONFIDENTIALITE**

Les Parties reconnaissent le caractère confidentiel de toutes les informations et données échangées entre elles pour l'exécution du Contrat et s'engagent à les conserver confidentielles, à l'exception des données accessibles au public, des données déjà connues de la Partie réceptrice.

Toutes les informations confidentielles communiquées par l'une des Parties à l'autre Partie seront gardées par la Partie réceptrice de la même manière quelle garde ses propres informations confidentielles et ne seront utilisées que pour les besoins du contrat. La présente clause demeure applicable pendant une durée de 5 ans après la fin du Contrat.

## **ARTICLE 10 RESPONSABILITES**

Le Client est seul responsable des choix qu'il fait et des informations qu'il donne au Prestataire. Ainsi, les Parties conviennent que la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en raison de l'inadaptation d'une Prestation de service aux besoins et informations exprimés par le Client.

Le Prestataire n'est par ailleurs responsable que des prestations expressément mises à sa charge dans le cadre du présent contrat.

Enfin la responsabilité du Prestataire ne pourra être mise en cause que pour des dommages directs qui lui seraient imputables au titre de l'exécution ou de l'inexécution, même partielle, de ses obligations au titre du Contrat, étant précisé que les dommages indirects sont exclus.

Ainsi, la responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée pour tout préjudice indirect.

De convention expresse entre les Parties, la responsabilité du Prestataire est limitée, tous préjudices directs confondus, et sauf manquement prouvé, à la somme de 1000€ .

## **ARTICLE 11 ASSURANCE**

Le Prestataire est titulaire d'une police d'assurances en matière de responsabilité civile professionnelle, afin de couvrir les dommages directs, corporels, matériels ou immatériels, qu'il pourrait causer dans le cadre du présent Contrat.

## **ARTICLE 12 FORCE MAJEURE**

Chacune des parties ne pourra être tenue pour responsable de tout retard ou manquement dû à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

En cas de persistance des effets constitutifs à l'évènement constituant un cas de force majeure pendant plus de 2 mois, les Parties conviennent que le présent Contrat pourra être résilié de plein droit sur l'initiative de la partie la plus diligente par mail sans que cela porte atteinte aux conditions de paiement des prestations accomplies.

## **ARTICLE 13 DONNEES PERSONNELLES**

Dans le cadre de la réalisation des Prestations de services prévues au présent Contrat, le Prestataire a accès à des données à caractère personnel du Client.

L'ensemble des données à caractère personnel du Client traitées par le prestataire dans le cadre du Contrat font l'objet d'une politique de traitement conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 (dite « loi informatique et libertés » ou « LIL ») et du Règlement général sur la protection des données personnelles (« RGDP ») N°2016/679.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de cette politique de traitement des données à caractère personnel au plus tard lors de la conclusion du présent Contrat et en acceptant les termes sans réserve.

## **ARTICLE 14 CONVENTION DE PREUVE**

Le Client reconnaît la validité et la force probante des échanges et enregistrements électroniques réalisés par le Prestataire et accepte que lesdits enregistrements reçoivent la même force probante qu'un écrit signé de manière manuscrite. Toutes données et fichiers informatiques ou numériques enregistrés sur l'infrastructure informatique du Prestataire feront loi pour la preuve des faits auxquels ils se rapportent.

## **ARTICLE 15 DISPOSITIONS DIVERSES**

Chacune des clauses de ce contrat doit être interprétée, dans toute la mesure du possible, de manière à ce qu'elle soit validée au regard du droit qui lui est applicable. Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat se révèle illégale, nulle ou opposable par toute juridiction ou autorité administrative compétente au x termes d'une décision exécutoire, cette stipulation sera réputée non écrite, sans altérer la validité des autres stipulations et sera remplacée par une stipulation valable d'effet équivalent, que les Parties s'engagent à négocier de bonne foi, et telles que les Parties en seraient convenues si elles avaient connu l'illicéité, la nullité ou l'inopposabilité de ladite stipulation. Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir d'une disposition quelconque du présent Contrat ne vaudra en aucun cas renonciation à son droit d'exiger le respect de chacune de ses clauses et conditions.

## **ARTICLE 16 RESILIATION DU CONTRAT POUR MANQUEMENT**

En cas de manquement à une obligation essentielle par l'une des Parties, le présent Contrat pourra être résilié par l'autre Partie, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, 15 jours après mise en demeure restée infructueuse, et sans préjudice de toute action en dommages et intérêts.

## **ARTICLE 17 DROIT APPLICABLE-JURIDICTIONS COMPETENTES**

Le présent contrat est régi par le droit français.

En application des articles L 611-1 et suivants du code de la consommation, le Client a le droit de recourir gratuitement (sauf éventuels frais d'avocat et d'expertise) à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant au prestataire. CNPM-MEDIATION-CONSOMMATION – 27 avenue de la libération – 42400 Saint-Chamond – <https://cnpm-mediation-consommation.eu>

Depuis le 15 Février 2016, la plateforme en ligne de règlement amiable des litiges de la Commission européenne est ouverte au public. Tout consommateur qui rencontre un litige avec une entreprise située sur le territoire de l'UE peut effectuer une demande de médiation via la plateforme <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

En cas de litige avec un Client, non réglé amiablement, la compétence expresse est attribuée au tribunal du lieu de résidence du défendeur, conformément à l'article 42 du Code de procédure civile.

**FAIT à :**

**Le**

**SIGNATURES Précédées de « bon pour accord » en toutes lettres**

**le PRESTATAIRE**

**le CLIENT**

Corinne LAVERDURE

prénom      NOM

Gérante

adresse :

Cabinet de Naturopathie &  
Energétique Traditionnelle  
Chinoise (NETC)

téléphone :

email :